

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser au Service du Conseil et Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49 60 29 32

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	49
Nombre de Conseillers en exercice	47
Présents	31
Absents représentés	5
Absents excusés	5
Absents non excusés	6

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE ONZE DECEMBRE à DIX-HUIT HEURES ET QUARANTE MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le CINQ DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

Les points de l'ordre du jour ont été examinés de la manière suivante : points 20, 52C, 52A, 52B, 1 à 19, 21 à 51, et 53 à 71.

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire, Mme BERNARD, MM. RHOUMA, BUCH, Mmes FREIH-BENGABOU, OUDART, CHOUAF, M. PRIEUR, Mme KIROUANE, MM. SPIRO, QUINET, Mme PIERON (jusqu'au vote du point 52B – examiné avant le point 1), MM. GASSAMA (jusqu'au vote du point 37), PECQUEUX (après le vote du secrétaire de séance et jusqu'au vote du point 19), OURABAH-BERTOUT (à partir du point 20 – examiné après le vote du secrétaire de séance – et jusqu'au point 51), adjoints au Maire.

Mmes GILIS, DORRA, M. FAVIER, Mmes LALANDE, BLONDET, MM. KHALED, THOMAS, MALHEIRO, RIEDACKER, LEVRIEN, MASTOURI, Mmes MEDEVILLE, RAER, M. BADI, Mmes BOULKROUN, BOUFALA (jusqu'au vote du point 41), HALLAF-ISAMBERT (jusqu'au vote du point 41), MM. MRAIDI (jusqu'au vote du point 51), AUDEBRAND (à partir du vote du point 20 et jusqu'au vote du point 12), Mme LE FRANC (à partir du vote du point 20 – examiné après le vote du secrétaire de séance), M. AUBRY (à partir du vote du point 20 et jusqu'au vote du point 52C), Mme OUABBAS (à partir du vote du point 52C – examiné après le vote du point 20), M. FOURDRIGNIER (à partir du vote du point 52A – examiné après le vote du point 52C), conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme LERUCH, adjointe au Maire, représenté par M. PRIEUR
Mme MANGIN, conseillère municipale, représentée par Méhadée BERNARD
M. GUESMI, conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI
M. HARDOUIN, conseiller municipal, représentée par Mme BOULKROUN
M. OURABAH-BERTOUT, adjoint au Maire, représenté par M. MRAIDI (jusqu'au vote du secrétaire de séance)
M. AUBRY, conseiller municipal, représenté par Mme LE FRANC (à partir du vote du point 52A)
Mme PIERON, adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO (à partir du vote du point 1)
M. AUDEBRAND, conseiller municipal, représentée par Mme OUABBAS (à partir du vote du point 13)
M. PECQUEUX, adjoint au Maire, représenté par Mme CHOUAF (à partir du vote du point 21)
M. GASSAMA, adjoint au Maire, représenté par Mme KIROUANE (à partir du vote du point 38)
Mme HALLAF-ISAMBERT, conseillère municipale, représentée par M. BADI (à partir du point 42)
Mme BOUFALA, conseillère municipale, représentée par Mme RAER (à partir du point 42)

ABSENTS EXCUSES

Mme MACALOU, conseillère municipale,
Mme DIARRA, conseillère municipale,
M. BAMBA, conseiller municipal,
M. DANSOKO, conseiller municipal,
M. PECQUEUX, adjoint au Maire (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
M. MRAIDI, conseiller municipal (à partir du vote du point 53)
M.OURABAH-BERTOUT, adjoint au Maire (à partir du vote du point 53)

ABSENTS NON-EXCUSES

Mme KAAOUT, conseillère municipale
Mme LE FRANC, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance)
M. AUBRY, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance)
M. AUDEBRAND, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance)
Mme OUABBAS, conseillère municipale (jusqu'au vote du point 20 — examiné après le vote du secrétaire de séance),
M. FOURDRIGNIER, conseiller municipal (jusqu'au vote du point 52C - examiné après le vote du point 20)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales. Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.
(à l'unanimité)

LE CONSEIL,

20/ APPROUVE le rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation à la condition animale et ses préconisations.

(par 35 voix pour et 5 abstentions : M. BUCH, Mmes BLONDET, DORRA, OUDART, M. RHOUMA)

52C/ PREND ACTE du rapport relatif aux orientations budgétaires précédent l'examen du budget primitif 2026.

(par 35 voix pour et 6 voix contre : M. AUDEBRAND, Mme LE FRANC, M. AUBRY, Mmes OUABBAS, BOULKROUN, M. HARDOUIN)

52A/ PREND ACTE du Rapport 2025 sur la situation en matière de développement durable.

(par 35 voix pour, 5 abstentions : M. FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS, BOULKROUN, M. HARDOUIN, 1 élu ne prend pas part au vote : M AUBRY, et 1 voix contre : M. AUDEBRAND)

52B/ PREND ACTE du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes établi sur la base des données disponibles de l'année 2025 ainsi que de sa synthèse.

(par 35 voix pour, 5 abstentions : M. FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS, BOULKROUN, M. HARDOUIN, 1 élu ne prend pas part au vote : M AUBRY, et 1 voix contre : M. AUDEBRAND)

----- interruption de séance -----

1/ APPROUVE la convention de partenariat avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Val-de-Marne, afin de réaliser un programme d'actions de conseil et de formation sur les enjeux de qualité architecturale, urbaine, et environnementale.

(unanimité)

2/ ACCORDE la garantie communale à ADOMA à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'emprunt d'un montant total de 5 385 492 €, qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction d'une résidence sociale de 100 logements sise 4/14, rue Michelet à Ivry-sur-Seine.

(par 37 voix pour et 5 voix contre : M. FOURDRIGNIER, Mme LE FRANC, M. AUBRY, Mme OUABBAS, M. AUDEBRAND)

3/ APPROUVE l'acquisition au Département du Val-de-Marne du parc Maurice Thorez, parcelles cadastrées section F n° 184 et 185, sises 72 et 72 bis, avenue Georges Gosnat, à Ivry-sur-Seine, pour un euro symbolique, et PRECISE que la Commune prendra classiquement en charge les frais notariés lesquels, compte tenu du caractère d'intérêt général attaché à l'acquisition de ce parc, ne devront excéder un montant maximal de 10 000 euros (toutes taxes comprises).

(unanimité)

4/ APPROUVE la convention de mise à disposition d'un local au profit de l'Etablissement Public d'Aménagement Orly Rungis Seine-Amont (EPA-ORSA), correspondant au lot n° 2030 de la copropriété située 4, passage du four et dépendant de l'immeuble au 85 à 97, avenue Georges Gosnat / 4 à 10, passage du four / 2 et 2bis, rue Raspail – 6, promenade des terrasses à Ivry-sur-Seine (94200), d'une surface totale de 130 m², sur la parcelle cadastrée section AN n° 268, pour une superficie totale de 6 653 m², propriété de la commune d'Ivry-sur-Seine.

(par 37 voix pour et 5 abstentions : M. FOURDRIGNIER, Mme LE FRANC, M. AUBRY, Mme OUABBAS, M. AUDEBRAND)

5 / APPROUVE le contrat de réservation d'un volume immobilier (état descriptif de division en volumes en cours de création par le géomètre du vendeur) intégrant une future maison de quartier livrée aménagée, d'une surface de plancher de 762,82 m², située au sein d'un bâtiment de logements locatifs sociaux dont la construction doit débuter prochainement au sein des lots 3B1-3B2 de ladite ZAC, sis rue Truillot et cadastrés actuellement section AK n° 155 à 161 à Ivry-sur-Seine (division cadastrale à opérer prochainement), et **INDIQUE** que l'acquisition par la Commune à la société « Groupe Valophis – Expansiel Promotion » doit s'opérer au prix de 3 611 190 € TTC avec paiement échelonné.

(unanimité)

6/ ACCORDE la garantie communale à LOGIAL Coop à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt N°178300 d'un montant total de 13 681 797 €, qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition en VEFA de 53 logements locatifs intermédiaire, inscrits dans le cadre de la ZAC Gagarine sis rue Saint Just à Ivry-sur-Seine. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 6 840 898,50 €.

(par 36 voix pour, 5 voix contre : M. FOURDRIGNIER, Mme LE FRANC, M. AUBRY, Mme OUABBAS, M. AUDEBRAND et un élu ne prend pas part au vote : M. BADI)

7A/ CONFIRME les grandes orientations qui guident l'aménagement de la ZAC Ivry-Confluences, PREND ACTE du point atteint par le projet à fin 2025, et APPROUVE le bilan 2025 de la ZAC Ivry-Confluences et donc les perspectives de travail pour 2026 en vue de garantir le respect de ces grandes orientations.

(par 28 voix pour, 1 voix contre : M. RHOUMA, et 13 abstentions : M. FOURDRIGNIER, Mme LE FRANC, M. AUBRY, Mme OUABBAS, M. AUDEBRAND, Mme BOULKROUN, MM. HARDOUIN, OURABAH-BERTOUT, MASTOURI, GUESMI, Mme FREIH-BENGABOU, M. MRAIDI, Mme CHOUAF)

7B/ PREND ACTE du compte-rendu annuel du concessionnaire à la collectivité (CRACL) au titre de l'année 2024 relatif à la ZAC Ivry-Confluences.

(par 28 voix pour, 1 voix contre : M. RHOUMA, et 13 abstentions : M. FOURDRIGNIER, Mme LE FRANC, M. AUBRY, Mme OUABBAS, M. AUDEBRAND, Mme BOULKROUN, MM. HARDOUIN, OURABAH-BERTOUT, MASTOURI, GUESMI, Mme FREIH-BENGABOU, M. MRAIDI, Mme CHOUAF)

8/ DONNE un avis favorable au projet d'avenant n°3 au traité de concession de la ZAC Ivry Confluences.

(par 28 voix pour, 1 voix contre : M. RHOUMA, et 13 abstentions : M. FOURDRIGNIER, Mme LE FRANC, M. AUBRY, Mme OUABBAS, M. AUDEBRAND, Mme BOULKROUN, MM. HARDOUIN, OURABAH-BERTOUT, MASTOURI, GUESMI, Mme FREIH-BENGABOU, M. MRAIDI, Mme LALANDE)

9/ ABROGE la délibération n° DEL20250213_07A-DE du 13 février 2025 relative au protocole d'accord pour le renouvellement urbain de la résidence du 128, boulevard de Stalingrad à Ivry-sur-Seine, et **APPROUVE** la nouvelle version du protocole d'accord pour le renouvellement urbain de l'ensemble immobilier du 128, boulevard de Stalingrad, propriété de Séqens, fixant avec cette dernière le nombre de logements à produire sur site et les modalités de relogement des ménages impactés par le projet.

(par 31 voix pour, 6 abstentions : MM. OURABAH-BERTOUT, MASTOURI, GUESMI, Mme FREIH-BENGABOU, M. MRAIDI, Mme PIERON, et 5 voix contre : M. FOURDRIGNIER, Mme LE FRANC, M. AUBRY, Mme OUABBAS, M. AUDEBRAND)

10/ APPROUVE la vente au profit de Madame Vasseliere Bothaina et Monsieur Vasseliere Sébastien, résidant au 96, rue de l'égalité 91600 Savigny sur orge (ou de tout substitué) des lots de copropriété n° 10 et 23, au sein de la copropriété sise 32, rue Lénine, cadastrée section C n° 29 à Ivry-sur-Seine (94200), correspondant à un logement d'une pièce principale, situé au 2ème étage (Bâtiment A Porte H), d'une surface "Loi Carrez" de 28,53 m² et une cave, dépendants du domaine privé de la Commune, au prix de 123 412 € net vendeur, auquel il convient d'ajouter une commission au bénéfice de la société Agorastore d'un montant de 12 588 €, et **PRECISE** que les frais de mutation (frais notariés et commission précitée à verser à la société Agorastore) seront à la charge des acquéreurs.

(par 34 voix pour, et 8 abstentions : Mme LALANDE, MM. MASTOURI, GUESMI, FOURDRIGNIER, Mme LE FRANC, M. AUBRY, Mme OUABBAS, M. AUDEBRAND)

11/ APPROUVE le projet de convention cadre de partenariat entre Action Logement Services et la Ville d'Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

12/ EMET un avis défavorable sur le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs et demande au Président de l'Etablissement Public Territorial de Grand-Orly Seine Bièvre de s'opposer à son approbation, et **S'ABSTIENT** sur le projet de convention intercommunale d'attribution.

(par 37 voix pour et 5 abstentions : M. FOURDRIGNIER, Mme LE FRANC, M. AUBRY, Mme OUABBAS, M. AUDEBRAND)

13/ APPROUVE le déclassement par anticipation du domaine public communal, de l'emprise foncière sise 7, rue Gaston Monmousseau à Ivry-sur-Seine, d'une superficie de 2953 m² environ, à détacher d'une parcelle plus importante actuellement cadastrée section AE n° 20, afin de l'intégrer dans le domaine privé de la Commune, et **PRECISE** que sa désaffectation effective (impliquant la libération complète du site objet de la vente et donc le déplacement préalable des services techniques municipaux actuellement présents) devra prendre effet au plus tard le jour de la réitération en la forme authentique de la promesse de vente signée par la Commune et les sociétés Nexity et Green Immo le 17 juillet 2024.

(par 34 voix pour, 6 abstentions : Mme LALANDE, M. FOURDRIGNIER, Mme LE FRANC, M. AUBRY, Mme OUABBAS, M. AUDEBRAND et 2 élus ne prennent pas part au vote : M. HARDOUIN, Mme BOULKROUN)

14/ DECIDE le principe de la désaffectation de la partie foncière dépendante du domaine public communal, d'une surface de 2336 m², située 148, boulevard de Stalingrad et rue Gaston Monmousseau à Ivry-sur-Seine, à détacher des parcelles actuellement cadastrées section AD n° 64 et 115 et section BC n° 34, PRONONCE son déclassement du domaine public par anticipation, et PRECISE que sa désaffectation effective (impliquant la fermeture au public du site, dont les vestiaires et le garage technique), devra prendre effet au plus tard le jour de la réitération en la forme authentique de la promesse de vente signée par la Commune et la société Fair'promotion.

(par 34 voix pour, 6 abstentions : Mme LALANDE, M. FOURDRIGNIER, Mme LE FRANC, M. AUBRY, Mme OUABAS, M. AUDEBRAND et 2 élus ne prennent pas part au vote : M. HARDOUIN, Mme BOULKROUN)

15/ APPROUVE la convention de financement relative à la création d'un jardin écologique « square Dian Fossey » à Ivry-sur-Seine, qui fixe les engagements réciproques des parties (entre la Ville et le département du Val-de-Marne) et détermine les conditions particulières d'utilisation, de versement et de contrôle de la subvention attribuée.

(unanimité)

16/ APPROUVE l'adhésion de la Ville à l'association « *Coordination Eau Île-de-France* »,

(par 39 voix pour, et 3 abstentions : MM. MASTOURI, GUESMI, Mme FREIH-BENGABOU)

et DIT que la ville d'Ivry-sur-Seine sera représentée dans les relations et rapports avec l'association par l'Adjoint au Maire à l'Ecologie urbaine et le.la Chargé de mission Atelier Développement Durable de la Ville.

(sans vote, en l'absence de candidature concurrente)

17/ APPROUVE la création d'une association pour représenter et défendre les intérêts des usagers de la ligne C, DECIDE l'adhésion de la ville d'Ivry-sur-Seine à l'Association « Collectif RER C », APPROUVE ses statuts,

(par 39 voix pour, et 3 abstentions : MM. MASTOURI, GUESMI, Mme FREIH-BENGABOU)

et DESIGNE respectivement Monsieur Clément Pecqueux, adjoint au Maire chargé de l'écologie urbaine, et le.la responsable du service Déplacement/Stationnement comme représentants titulaire et suppléant de la Ville d'Ivry-sur-Seine au sein de l'association.

(sans vote, en l'absence de candidature concurrente)

18/ FIXE, à compter du 1^{er} janvier 2026, à 0,332 € le taux de l'unité de taxation des droits de voirie figurant à la nomenclature (ancien taux : 0,328 €), et pour les tournages de films DECIDE notamment d'augmenter de 1,2 % le montant des prestations facturées (hors occupation du domaine public), hormis celles liées aux tournages de nuit et à la taille de l'équipe, dont le montant est plus fortement augmenté.

(unanimité)

19/ PREND ACTE du rapport annuel de la Société Lombard et Guérin, délégataire du service public des marchés d'approvisionnement de la Ville pour l'année 2024, et EMET UNE RESERVE sur ce rapport, qui ne fait pas mention de la dette du délégataire auprès de la Ville.

(par 37 voix pour, 1 abstention : M. BUCH et 4 élus ne prennent pas part au vote : Mmes BOUFALA, LALANDE, BOULKROUN, M. HARDOUIN)

21/ APPROUVE la convention de financement avec le département du Val-de-Marne relative à l'installation d'un nouvel équipement sportif de proximité de *streetworkout* à Ivry-sur-Seine, qui fixe les engagements réciproques des parties et détermine les conditions particulières d'utilisation, de versement et de contrôle des subventions attribuées.

(par 41 voix pour et 1 abstention : Mme LALANDE)

22/ APPROUVE la convention de prêt consenti à titre gratuit par le Conseil départemental du Val-de-Marne.

(par 40 voix pour, 1 abstention : Mme LALANDE, et un élu ne prend pas part au vote : M. BUCH)

23/ APPROUVE les conventions de partenariat avec les structures et personnes suivantes : Edith Lombardo, les Bokhalès et la Rascasse, Thot, Dimitri Arnaoudov, et la Facto et l'avenant avec les Bergers.

(par 35 voix pour, 6 abstentions : M. FOURDRIGNIER, Mme LE FRANC, M. AUBRY, Mme OUABBAS, M. AUDEBRAND, Mme LALANDE, et un élu ne prend pas part au vote : M. BUCH)

24/ APPROUVE la convention de partenariat annuel avec Le RIF dans le cadre du dispositif DEBRIEF, et DIT que la Ville d'Ivry sur Seine, et son service Le Hangar, sera représentée dans les relations et rapports avec ladite association par la responsable de service.

(par 35 voix pour, 6 abstentions : M. FOURDRIGNIER, Mme LE FRANC, M. AUBRY, Mme OUABBAS, M. AUDEBRAND, Mme LALANDE, et un élu ne prend pas part au vote : M. BUCH)

25/ APPROUVE le projet de convention de partenariat avec le lycée Romain Rolland dans le cadre des activités de son atelier musique.

(par 37 voix pour et 5 abstentions : M. FOURDRIGNIER, Mme LE FRANC, M. AUBRY, Mme OUABBAS, M. AUDEBRAND)

26/ APPROUVE la convention de partenariat pour la résidence artistique « *Fernand Léger s'anime... Résidence cinéma d'animation* » pour l'année scolaire 2025-2026.

(par 37 voix pour et 5 abstentions : M. FOURDRIGNIER, Mme LE FRANC, M. AUBRY, Mme OUABBAS, M. AUDEBRAND)

27/ APPROUVE la convention pluriannuelle d'objectifs 2026-2028 engageant la Ville pour un montant annuel de subvention de 168 758 €.

(par 37 voix pour et 5 abstentions : M. FOURDRIGNIER, Mme LE FRANC, M. AUBRY, Mme OUABBAS, M. AUDEBRAND)

28/ APPROUVE la convention de résidence artistique entre la Ville d'Ivry-sur-Seine, le Théâtre Antoine Vitez et la compagnie DK59.

(par 37 voix pour et 5 abstentions : M. FOURDRIGNIER, Mme LE FRANC, M. AUBRY, Mme OUABBAS, M. AUDEBRAND)

29/ APPROUVE la convention CIFRE n°2025/0751 entre la Ville d'Ivry-sur-Seine et l'ANRT, ainsi que le contrat de collaboration de recherche avec l'Université Grenoble Alpes, dans le cadre du projet de recherche intitulé « Évaluation des effets du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC) de la Ville d'Ivry-sur-Seine ».

(par 36 voix pour, 5 abstentions : M. FOURDRIGNIER, Mme LE FRANC, M. AUBRY, Mme OUABBAS, M. AUDEBRAND et 1 élu ne prend pas part au vote : Mme MEDEVILLE)

30/ APPROUVE la convention avec la Fédération de l'art urbain pour l'archivage de l'art urbain sur les sites prioritaires d'Ivry Port.

(par 36 voix pour, 5 abstentions : M. FOURDRIGNIER, Mme LE FRANC, M. AUBRY, Mme OUABBAS, M. AUDEBRAND et 1 élu ne prend pas part au vote : Mme MEDEVILLE)

31/ APPROUVE la convention de partenariat entre la Ville et l'association OCRA (Organisation pour la Connaissance et la Restauration d'Au-dessous-terre) concernant La Carrière Delacroix à Ivry-sur-Seine.

(par 41 voix pour, et un élu ne prend pas part au vote : Mme MEDEVILLE)

32/ APPROUVE les mises à jour du règlement de l'ACADAM modifiant notamment la condition relative au nombre d'heures mensuel minimal pris en compte pour le versement de l'Aide Communale pour l'Accueil au Domicile d'un-e Assistant-e Maternel-le, appelée ACADAM, soit désormais 110 heures pour les couples et 130 heures pour les parents isolés.

(par 41 voix pour, et un élu ne prend pas part au vote : Mme MEDEVILLE)

33A/ APPROUVE la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne relative au multi accueil Niki de Saint Phalle pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

(unanimité)

33B/ APPROUVE la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne relative au multi accueil Parmentier pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

(unanimité)

33C/ APPROUVE la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne relative au multi accueil Madeleine Brès pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

(unanimité)

33D/ APPROUVE la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne relative au multi accueil Rosa Bonheur pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

(unanimité)

33E/ APPROUVE la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne relative au multi accueil Ada Lovelace pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

(unanimité)

33F/ APPROUVE la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne relative au multi accueil Maria Merian pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

(*unanimité*)

34/ Affaire reportée.

35/ APPROUVE la convention d'objectifs et de financement n°6365-80365503 avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne relative à l'organisation d'un séjour aux Mathes coconstruit avec un groupe de jeunes en avril 2025, fixant les engagements réciproques des parties et déterminant les conditions particulières d'utilisation, de versement et de contrôle de la subvention attribuée.

(*unanimité*)

36/ APPROUVE la convention d'objectifs et de financement n°202500172 avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne relative à l'acquisition d'un bureau mobile, qui fixe les engagements réciproques des parties et détermine les conditions particulières d'utilisation, de versement et de contrôle de la subvention attribuée.

(*par 41 voix pour, et un élu ne prend pas part au vote : M. SPIRO*)

37/ APPROUVE le principe de renouvellement de la Prestation de service Jeunes (PS Jeunes) s'articulant autour des axes identifiés dans le cadre du bilan de la préfiguration.

(*unanimité*)

38/ EST informé du rapport d'activité et du compte administratif de l'exercice 2024 concernant Tables Communes.

39/ ACCORDE un mandat spécial aux élus désignés, afin qu'ils visitent les sites des différents séjours vacances organisés sur le territoire national et européen par la Ville durant l'hiver 2026 et **AUTORISE** le remboursement des frais de mission.

(*par 37 voix pour et 5 abstentions : M. FOURDRIGNIER, Mme LE FRANC, M. AUBRY, Mme OUABBAS, M. AUDEBRAND*)

40/ APPROUVE cinq conventions d'objectif et de financement relatives à des subventions obtenues dans le cadre des appels à projet Fonds Publics et Territoires concernant le « *Pôle ressources handicap* », le « *Parcours culturel, sportif, scientifique, développement durable et citoyenneté en direction des enfants de tous les quartiers dans le cadre d'un accueil de loisirs* », l'« *Animation de quartiers 6-15 ans* », l'« *Accueil passerelle Enfance / Jeunesse pour enfants et jeunes de 10 à 15 ans pendant les petites vacances scolaires* », l'« *Accueil Passerelle Petite Enfance / Enfance pour les enfants qui seront scolarisés en petite section à la rentrée* », et une convention d'objectifs et de financement relative à une subvention d'investissement obtenue pour la rénovation des accueils de loisirs sans hébergement péri et extrascolaires (ALSH) et celle des locaux mutualisés avec l'Education nationale du groupe scolaire l'Orme au Chat.

(*unanimité*)

41/ APPROUVE la convention entre la ville d'Ivry-sur-Seine, l'Institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP) « le Coteau » de Vitry-sur-Seine et l'Etat concernant la coopération entre l'école élémentaire Paul Langevin d'Ivry et l'ITEP de Vitry pour favoriser l'inclusion scolaire d'enfants en situation de handicap.

(unanimité)

42/ APPROUVE la convention de partenariat avec l'association APOGEI 94.

(unanimité)

43/ APPROUVE le contrat de transition au Contrat Local de Santé établi en 2021 avec l'Agence Régionale de Santé.

(unanimité)

44/ DECIDE de nommer le Centre Médico-Psycho-Pédagogique municipal situé 81 bis, avenue Danielle Casanova à Ivry-sur-Seine « Jenny Aubry ».

(unanimité)

45/ ACCORDE une participation financière d'un montant de 8 655 € au profit du Fonds de Solidarité Habitat (FSH), géré par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, au titre de l'année 2025.

(par 37 voix pour et 5 abstentions : M. FOURDRIGNIER, Mme LE FRANC, M. AUBRY, Mme OUABBAS, M. AUDEBRAND)

46/ APPROUVE la convention de mise à disposition de locaux au sein de la Maison de quartier Ivry-Port à l'association Solidaritess dans le cadre du projet « *Hors la tess* ».

(par 39 voix pour, et 3 élus ne prennent pas part au vote : MM. GASSAMA, RIEDACKER, BADI)

47/ APPROUVE le projet social proposé par la maison municipale de quartier Petit-Ivry.

(unanimité)

48/ APPROUVE l'annulation de la dette au trésor public de la somme de 105,60 € de la famille MAZUR KULYK, matricule 7380144, suite au décès le 1^{er} novembre 2025 de Madame Yulia MAZUR née le 21/05/1977.

(par 37 voix pour et 5 voix contre : M. FOURDRIGNIER, Mme LE FRANC, M. AUBRY, Mme OUABBAS, M. AUDEBRAND)

49/ APPROUVE l'annulation de la dette au trésor public de la somme de 20,13 € de la famille BENBATTA, matricule 7375300, suite au décès de Madame Sherley BENBATTA née le 25 février 1989 et décédée le 22 juillet 2025, ANNULE les sommes saisies au mois de juillet 2025 suite au décès de Madame BENBATTA et décide du remboursement de la somme de 252 € par le trésor public, et DIT que les sommes saisies seront intégralement restituées à Monsieur Lotsi BENBATTA.

(par 37 voix pour et 5 voix contre : M. FOURDRIGNIER, Mme LE FRANC, M. AUBRY, Mme OUABBAS, M. AUDEBRAND)

50/ APPROUVE la mise à disposition gratuite dans le cadre d'une action visant à offrir un refuge à des personnes ayant fui une situation de guerre ou de persécutions liées à leur genre, leur ethnie, leur appartenance religieuse ou communautaire ou leurs convictions politiques, et dont la situation ne leur permet pas d'accéder à un logement, des 4 appartements de type 4 dépendants de l'ensemble immobilier situé au 19, rue Raspail à Ivry-sur-Seine, et des deux logements de type 2 et du logement de type 3 dépendants de l'ensemble immobilier situé au 9-13, rue Truillot à Ivry-sur-Seine, selon leur vacance, et **AUTORISE** que le choix des bénéficiaires soit fait par décision du Maire représenté par les Adjoint.es XXXX et XXXX.

(par 37 voix pour et 5 abstentions : M. FOURDRIGNIER, Mme LE FRANC, M. AUBRY, Mme OUABBAS, M. AUDEBRAND)

51/ APPROUVE le protocole d'accord du PLIE Ivry-Vitry 2025-2028.

(par 39 voix pour, et 3 élus ne prennent pas part au vote : Mme LALANDE, MM. SPIRO, BUCH)

53A/ ADOpte la décision modificative n°2 de l'exercice 2025 du budget principal.

(par 33 voix pour, 5 voix contre : M. FOURDRIGNIER, Mme LE FRANC, M. AUBRY, Mme OUABBAS, M. AUDEBRAND, et 2 abstentions : Mme BOULKROUN, M. HARDOUIN)

53B/ ADOpte la décision modificative n°2 de l'exercice 2025 du budget annexe de la restauration municipale.

(unanimité)

53C/ ADOpte la décision modificative n°2 de l'exercice 2025 du budget annexe du cinéma municipal Le Luxy.

(par 35 voix pour, et 5 abstentions : M. FOURDRIGNIER, Mme LE FRANC, M. AUBRY, Mme OUABBAS, M. AUDEBRAND)

54A/ AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en début d'année, concernant le budget principal.

(par 34 voix pour, 5 voix contre : M. FOURDRIGNIER, Mme LE FRANC, M. AUBRY, Mme OUABBAS, M. AUDEBRAND et 1 élu ne prend pas part au vote : M. BADI)

54B/ AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en début d'année, concernant le budget annexe de la restauration municipale.

(par 39 voix pour, et 1 élu ne prend pas part au vote : M. BADI)

54C/ AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en début d'année, concernant le budget annexe du centre médico-psycho-pédagogique.

(par 39 voix pour, et 1 élu ne prend pas part au vote : M. BADI)

54D/ AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en début d'année, concernant le budget annexe du cinéma municipal le Luxy.

(par 34 voix pour, 5 abstentions : M. FOURDRIGNIER, Mme LE FRANC, M. AUBRY, Mme OUABBAS, M. AUDEBRAND et 1 élu ne prend pas part au vote : M. BADI)

55/ DECIDE l'adhésion de la Ville à l'association CUSMA,

(unanimité)

et **DESIGNE** la directrice des services financiers pour représenter la Ville auprès de cette association.

(sans vote, en l'absence de candidature concurrence)

56/ Affaire retirée

57/ AUTORISE le Maire à mandater, dès que nécessaire, aux associations et autres organismes locaux percevant une subvention communale et qui en ont justifié la nécessité, un ou plusieurs acomptes de subvention au titre de 2026 dans la limite du 1/4 du montant accordé en 2025.

(par 38 voix pour, et 2 élus ne prennent pas part au vote : Mmes OUDART, MEDEVILLE)

58/ FIXE, pour 2025, la répartition des subventions d'appels à projets des associations d'intérêt local de la Ville.

(unanimité)

59/ APPROUVE la convention de mise à disposition au profit de l'association « Sentier des Vignes » des parcelles situées 25-27, rue Antoine Thomas et rue Louis Bertrand et correspondant à un espace de jardin partagé dans le quartier Louis-Bertrand à Ivry-sur-Seine (94200).

(unanimité)

60/ APPROUVE la convention de mise à disposition à titre gracieux, au profit de l'association L'Étal Solidaire, d'une partie du bâtiment communal situé 50 rue Lénine.

(par 37 voix pour, et 3 abstentions : MM. MASTOURI, GUESMI, Mme FREIH-BENGABOU)

61/ APPROUVE le renouvellement de la convention de mise à disposition à titre gracieux des locaux situés 6 boulevard Brandebourg au profit de l'association Cyclofficine d'Ivry.

(unanimité)

62/ DECIDE la création et la suppression d'emplois conduisant à la fixation du tableau des effectifs comme suit :

Grades	Ancien effectif	Nouvel effectif
ADJOINT ADMINISTRATIF	80	77
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème CL.	57	54
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CL.	121	127
REDACTEUR	69	57
REDACTEUR PRINCIPAL 2ème CLASSE	40	48
REDACTEUR PRINCIPAL 1ère CLASSE	22	26
ATTACHES TERRITORIAUX	126	120
ATTACHES PRINCIPAUX	37	42
ATTACHES HORS CLASSE	5	6
ADJOINT D'ANIMATION	91	87

ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2E CLASSE	51	52
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1ERE CLASSE	20	23
ADJOINT DU PATRIMOINE	9	7
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2E CLASSE	2	4
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CN	2	1
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE		
HC	4	5
AGENT SOCIAL	18	17
AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2 ^e CLASSE	5	6
ATSEM PRINCIPAL 2E CLASSE	8	5
ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	14	17
EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS CLASSE		
EXCEPTIONNELLE	3	12
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	20	11
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	4	3
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF CLASSE		
EXCEPTIONNELLE	0	1
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE	11	10
PSYCHOLOGUE HORS CLASSE TC	5	6
EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 2E CLASSE	4	3
EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 1ERE CLASSE	6	7
ADJOINT TECHNIQUE	375	368
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE	217	216
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	161	170
AGENT DE MAITRISE	25	21
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	48	52
TECHNICIEN	28	24
TECHNICIEN PRINCIPAL 2 ^e CLASSE	31	35
INGENIEUR	27	26
INGENIEUR PRINCIPAL	17	17
INGENIEUR HORS CLASSE	2	3
MEDECIN GENERALISTE	4	5
GYNECOLOGUE	2	1,6
PSYCHIATRE	0,6	0,2

(par 35 voix pour et 5 abstentions : M. FOURDRIGNIER, Mme LE FRANC, M. AUBRY, Mme OUABBAS, M. AUDEBRAND)

63/ DECIDE la création d'emplois répondant à un accroissement temporaire d'activité : 1 mois d'agent de maîtrise, 1 mois d'adjoint administratif à temps non complet de 17h30, 1 mois d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 3h00 et 1 mois d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 5h45.

(par 38 voix pour, et 2 abstentions : Mme BOULKROUN, M. HARDOUIN)

64/ AUTORISE le recrutement d'agents contractuels sur l'emploi permanent de catégorie A, en application de L.332-8 2° du code général de la fonction publique de :

- conseiller.e en prévention,
- chef.fe de projet relations internationales,
- juriste,
- chargé.e de mission culture,
- responsable du service enseignement,
- responsable du service initiatives émancipatrices,
- chargé.e de développement local en agriculture urbaine,
- responsable du secteur habitat social,
- responsable du secteur renseignement d'urbanisme et contentieux,
- orthoptiste,
- chargé.e d'opérations,
- éducateur.trice de jeunes enfants.

(par 35 voix pour et 5 abstentions : M. FOURDRIGNIER, Mme LE FRANC, M. AUBRY, Mme OUABBAS, M. AUDEBRAND)

65A/ ADHERE à compter du 1^{er} janvier 2026 aux conventions de participation conclues entre le CIG Petite Couronne et Territoria Mutuelle pour le risque prévoyance et entre le CIG Petite Couronne et Harmonie Mutuelle pour le risque santé.

(unanimité)

65B/ ABROGE les délibérations des 21 octobre 2010 et 18 octobre 2012 relatives à la participation financière versée par l'employeur pour le risque « Santé » et ACCORDE, à compter du 1^{er} janvier 2026, une participation financière à la cotisation des agent.es pour les garanties du risque Santé.

(unanimité)

65C/ ABROGE la délibération du 13 février 2025 relative à la participation financière versée par l'employeur pour les risques « Prévoyance », et ACCORDE, à compter du 1^{er} janvier 2026, une participation financière pour les garanties du risque Prévoyance au titre de la convention de participation conclue par le CIG Petite Couronne avec l'assureur Territoria Mutuelle.

(unanimité)

66/ APPROUVE la nouvelle convention cadre avec le CIG relative aux missions facultatives en matière de prévention, de santé et d'action sociale au travail.

(par 39 voix pour, et 1 élu ne prend pas part au vote : M. AUDEBRAND)

67/ APPROUVE la mise à jour des tableaux des indemnités de fonctions des Elus et PRÉCISE que ces indemnités feront l'objet d'une revalorisation systématique dans les mêmes proportions que l'évolution du traitement indiciaire de la fonction publique servant à déterminer leurs montants.

(par 38 voix pour, et 2 élus ne prennent pas part au vote : Mme BOULKROUN, M. HARDOUIN)

68/ APPROUVE la convention de prêt entre la Ville d'Ivry-sur-Seine et la délégation du Val-de-Marne des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation de l'exposition *Les déporté·es du Val-de-Marne* qui sera présentée à l'espace Robespierre du 24 janvier au 30 janvier 2026.

(unanimité)

69/ APPROUVE la convention de partenariat et de soutien à la reconstruction du centre Al Bustan entre la commune d'Ivry sur Seine et la commune de Gennevilliers.

(par 35 voix pour, 2 voix contre : M. FOURDRIGNIER, Mme OUABBAS, et 3 abstentions : Mme LE FRANC, MM. AUBRY, AUDEBRAND)

70/ FIXE les tarifs des droits et concessions funéraires dans les cimetières communaux à compter du 1^{er} janvier 2026.

(unanimité)

71/ DECIDE la vente en l'état du véhicule réformé suivant : CITY3146 (EXPERT NETT) V1505T-1CL2637, au prix de onze mille neuf cents euros à la société Agorastore site de vente aux enchères pour la collectivité.

(unanimité)

/ ADOpte le **vœu n°1** relatif à la défense de SOS MEDITERRANEE et pour la fin de la complicité européenne avec les violences en Méditerranée centrale, présenté par Nathalie Leruch au nom de la majorité municipale « Ensemble pour Ivry ».

(par 35 voix pour, et 5 élus ne prennent pas part au vote : M. FOURDRIGNIER, Mmes OUABBAS, LE FRANC, MM. AUBRY, AUDEBRAND)

/ ADOpte le **vœu n°2** relatif à l'arrêt des massacres au Darfour et l'implication de la communauté internationale dans la recherche d'une paix juste, présenté par Nathalie Leruch au nom de la majorité municipale « Ensemble pour Ivry ».

(par 34 voix pour, et 6 élus ne prennent pas part au vote : M. FOURDRIGNIER, Mmes OUDART, OUABBAS, LEFRANC, MM. AUBRY, AUDEBRAND)

/PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 29 septembre au 28 novembre 2025.

(pas de vote)

LA SEANCE A ETE LEVEE A 01h36

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

M. BERNARD

P. BOUYSSOU